

M. Chrétien: Pas vrai.

M. Clark: Il y a là toute une série d'accords, accord sur la constitution et accord sur la formule de Vancouver.

Malheureusement, depuis quelques jours, l'attention du public a été attirée sur les désaccords portant sur des questions constitutionnelles, désaccords qui sont sérieux et ne cessent de s'aggraver. Mais nous ne devrions pas perdre de vue que des progrès importants ont été accomplis au cours de l'été et que pour la première fois au cours d'une décennie au moins, nous sommes d'accord sur la nécessité et les moyens de rapatrier notre constitution.

Notre parti propose de passer à l'action à partir de cette entente et nous offrons dans notre motion l'instrument qui permettra au Parlement de rapatrier au Canada la constitution et de la modifier par la suite.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous savons tous à la Chambre et dans l'ensemble du pays que, de jour en jour, la discorde et les désaccords quant à la façon de renouveler la fédération ne font que s'accroître. Nous savons qu'avec le budget et la politique énergétique qui s'annoncent, d'autres controverses risquent de porter un sérieux coup à notre Parlement et à notre pays. Dans l'intérêt de ce dernier, tous les Canadiens doivent s'unir sur un terrain commun et solide. Nous devons le faire sans récriminations partisans et l'esprit ouvert.

Le 13 septembre, la conférence des premiers ministres s'est soldée par un échec. Le moment est mal choisi pour en attribuer la faute aux uns ou aux autres, il y a eu assez de reproches de part et d'autre. Il est temps de bâtir, de bâtir pour le Canada. Tous les participants à cette conférence de septembre se sont présentés avec une série de réformes qu'ils voulaient voir apportées. Évidemment, ç'aurait été merveilleux pour notre pays si l'on avait pu se mettre d'accord sur un ensemble de réformes et d'améliorations constitutionnelles équilibré, complet et propre à satisfaire tout le monde. Mais comme vous le savez, ce ne fut pas le cas. Néanmoins, pratiquement tous les participants à la séance à huis clos de septembre ont accepté, en principe, la formule née du consensus de Vancouver.

Cette formule permet de modifier la constitution, et cela, dès maintenant, monsieur l'Orateur, pas dans deux ans. Elle ne «gèle» pas la constitution du Canada pendant deux ans, afin que les Québécois qui pourraient désirer davantage de changements ne se fassent pas dire: «C'est impossible avant deux ans.» Cela ne gèle pas notre constitution pendant deux ans, afin que les Canadiens de l'Ouest qui souhaitent des changements ne se fassent pas dire: «Non, ce n'est pas possible avant deux ans, tout est bloqué.» Cela nous fournit plutôt un moyen que nous pourrions utiliser pour modifier immédiatement notre constitution. C'est un mécanisme que nous pouvons utiliser aujourd'hui même. Nous ne sommes pas obligés d'attendre deux ans.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Et la Chambre doit savoir que cette formule protège également les provinces du Canada, car elle apporte la

La constitution

garantie fondamentale qu'aucune province ne peut être touchée par un amendement contre sa volonté. Cela tient donc compte du statut de partenaires des provinces canadiennes. Par conséquent, la formule respecte le caractère essentiel du système fédéral.

[*Français*]

Il n'existe pas de formule idéale, mais celle-là possède l'avantage évident d'avoir été approuvée, dans le contexte actuel, par tous les participants de notre fédération. Étant donné cet accord de principe, il est temps que tous les partenaires laissent de côté, pour le moment, les changements constitutionnels qu'ils préconisent. Il est temps qu'ils unissent leurs efforts pour que la Constitution soit amenée au Canada et que les changements requis soient effectués par la suite au Canada, et par les Canadiens. Demandons seulement au Parlement britannique de nous remettre notre Constitution accompagnée de la formule généralement acceptée de Vancouver. Faisons en sorte que cela se réalise sans délai et procédons ensuite rapidement sans l'intervention d'un autre pays, à la mise à jour de notre entente fédérative.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement tient tant à une procédure qui ferait adopter des amendements à la constitution du Canada par la Grande-Bretagne au lieu de laisser le Canada adopter des amendements à la constitution du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Sûrement, monsieur l'Orateur, notre constitution est notre affaire. Nous devrions nous en occuper ici même au Canada et dès maintenant, sans attendre deux ans. Ce qu'il y a de tragique dans la façon dont nous procédons, c'est que le gouvernement du Canada veut non seulement que les Britanniques modifient notre constitution mais il veut aussi nous empêcher de la remanier pendant au moins deux ans. Ni l'une ni l'autre de ces possibilités n'est acceptable à mes yeux. Je suis canadien, je veux que ma constitution réside ici.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je ne vois aucune raison d'attendre. Je ne vois aucune raison d'imposer un délai inutile de deux ans, car nous pouvons ramener notre constitution au Canada nous pouvons faire approuver une formule d'amendement et nous pouvons le faire rapidement. Si cette motion est acceptée, la volonté du Parlement ne fera plus aucun doute. La volonté des premiers ministres est déjà manifeste; ils ont accepté en principe la formule de Vancouver lorsqu'ils ne sont réunis en septembre.

M. Chrétien: C'est faux.

M. Clark: Le ministre de la Justice (M. Chrétien) affirme que c'est faux. Mais il sait que c'est vrai.

M. Chrétien: Demandez à Bill Davis.

M. Clark: Il m'invite à interroger le premier ministre de l'Ontario. Ce dernier a fait savoir il y a une quinzaine de jours, qu'il était disposé à accepter la formule d'amendement de Vancouver.